



Cession de l'activité Déconstruction Point d'avancement

Paris le 14 décembre 2022,

Le Conseil d'administration d'EPC SA (la « Société ») a procédé à la revue des offres fermes reçues dans le cadre du processus de cession engagé par la Société et annoncé au marché le 9 septembre 2022.

Le durcissement des conditions de financement combiné au contexte économique jugé incertain par les potentiels acheteurs a orienté les offres à la baisse. Les prix fermes proposés ont été jugés nettement insuffisants par le Conseil qui a donc décidé de mettre fin à cette phase de discussion.

Le Groupe est extrêmement confiant dans la qualité des entreprises proposées à la cession et dans la qualité de l'équipe de management qui les dirigent. Le Pôle Déconstruction est aujourd'hui un des leaders français du secteur. La solide croissance du chiffre d'affaires a été réalisée en maintenant un niveau de rentabilité remarquablement constant depuis plus de 10 ans.

Le Groupe a donc décidé de continuer, comme il l'a toujours fait, à accompagner l'activité déconstruction dans son développement organique en parallèle du développement de l'activité Economie Circulaire.

La limitation de l'artificialisation des sols, les contraintes réglementaires de plus en plus fortes dans le recyclage et le réemploi des déchets du bâtiment et la nécessaire rénovation du bâti pour lutter contre le réchauffement climatique constituent des éléments fondamentalement porteurs pour cette activité. EPC apportera tout le soutien nécessaire à son développement afin de réaliser tout son potentiel de valeur.

Le Conseil confirme néanmoins le caractère non-stratégique de cette branche d'activité pour EPC et donc sa volonté, à terme, de lui trouver un acquéreur externe dans des conditions de valorisation intéressantes pour le Groupe.